

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 07/04/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 07/04/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 07/04/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20250331-2025MARS31_123-DE
	7.5.1	Demandes de subventions

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

28

Séance Publique ordinaire du **31 mars 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 18 mars 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COLAS
M. Loïc DÉSANGLES

Ont donné procuration :

M. Loïc DÉSANGLES à M. Joël VAN DEN BON

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Émilie SARRAN

**Objet : Foissin – bras de décharge – lancement de l'opération
demande de subvention**

RAPPORTEUR : Christiane PREVITALI, Adjoint au Maire chargée de la voirie, des travaux et des cimetières

Madame l'adjointe au maire rappelle à l'assemblée que le projet de l'aménagement du bassin de Foissin a franchi une nouvelle étape en 2024.

En effet, le dossier loi sur l'eau a été déposé en tout début d'année dernière en vue de la réalisation d'un bras de décharge, d'un bassin amont et d'un bassin aval.

Compte tenu de la complexité du dossier, et madame l'adjointe au maire propose à l'assemblée aujourd'hui de le simplifier, de travailler uniquement sur le bras de décharge, ce qui permettra de passer sur une procédure de déclaration.

L'opération est à ce stade évaluée à 85 000 €, non compris l'acquisition de terrains pour un montant estimé à 6 000 €.

	HT	TTC
AMO /MOE	8 333 €	10 000 €
Travaux	62 500 €	75 000 €
TOTAL	70 833 €	85 000 €

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser monsieur le maire à :

- acquérir le terrain nécessaire à la réalisation du bras de décharge,
- lancer une mission d'AMO et de maîtrise d'œuvre ainsi que les travaux du bras de décharge sachant que les crédits sont inscrits au budget,
- solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des divers financeurs potentiels

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Émilie SARRAN



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 7 AVR. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 7 AVR. 2025